



FUDOSHIN KARATE-DO
Karaté Club Vif
5 allées des berges
38450 VIF

Fiche d'inscription KARATE

(1) Coordonnées des parents pour les mineurs (2) rayer les mentions inutiles

Nom : Prénom : Date de Naissance : .../.../.....

Adresse postale (1) :

Tél Mobile (1) : Fixe :

Émail (1) :

Droit à l'image

L'adhérent, parent ou tuteur **Autorise** **N'autorise pas**
les photographies et/ou les vidéos dans le cadre des activités de l'association, et ce durant la durée de
son ou de **mon** adhésion quel que soit le lieu et l'horaire.

À permettre la prise de vue par toutes personnes du club ou extérieur

À diffuser dans tous les documents émis par le club (presse, publicité, mail, web etc.), sous tous les
formats (site internet, support vidéo, CD, DVD etc.) nécessaires à la promotion du club.

Autorisation Parentale

Je soussigné M^r M^{me} agissant en qualité de père – mère – tuteur légale (2)
**autorise mon enfant à pratiquer le karaté, ainsi que toutes les activités, manifestations (stages,
compétitions, etc.), et festivités organisées par le Karaté Club de Vif, la fédération ou tout autre
organisme décentralisé en Isère et ailleurs en France.**

**J'autorise la prise en charge médicale par des organismes compétents (médecin, service de
secours, pompier, etc.) et hospitalisation si nécessaire, pour tout incident survenant pendant les
cours, compétitions, stages ou autres manifestations.**

Règlement intérieur au dos

Document à tacite reconduction

ATTENTION, signature obligatoire au recto et au verso de ce document.

Fait à....., le.....

Signature

Faire précéder de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »



FUDOSHIN KARATE-DO
Karaté Club Vif
5 allées des berges
38450 VIF
R.N.A. : W381012065

Règlement intérieur

1. Inscription

L'inscription est annuelle, la cotisation et les cours doivent être payés à l'inscription. L'adhésion au Fudoshin Karate-do ne sera valide qu'après la remise du dossier complet. **Aucun remboursement ne sera fait pour abandon en cours d'année.**

2. Composition du dossier d'inscription

- a) Le règlement intérieur signé,
- b) La fiche d'adhésion remplie (avec une photo la première année),
- c) Le règlement de la cotisation et des cours,
- d) L'autorisation pour les photos et les vidéos remplie (droit à l'image),
- e) L'autorisation parentale pour les mineurs,
- f) Le certificat médical autorisant la pratique du karaté, ou le Questionnaire de santé rempli.

3. Sécurité et hygiène

- a) L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, dans les vestiaires ou le dojo.
- b) **Il est interdit** de manger, de fumer, de boire de l'alcool ou de consommer des stupéfiants dans l'ensemble du dojo.
- c) Les bijoux sont interdits pendant les cours.
- d) **Il est interdit de marcher pieds nus en dehors du dojo, le port des claquettes est obligatoire.**
- e) L'élève doit être en parfait état de propreté : pieds, mains, ongles, les cheveux doivent être attachés uniquement avec un élastique, le karaté-gi doit être propre.
- f) Il est du devoir de chacun d'utiliser les poubelles et de tenir la salle propre.
- g) **Le club prend en charges les élèves uniquement au dojo et durant le cours. Pendant le trajet et dans les vestiaires, ils sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'instructeur avant de laisser leur enfant seul au dojo, les cours peuvent être annulés sans préavis.**
- h) Il est demandé d'arriver à l'heure au cours et ne pas le quitter sans le signaler à l'instructeur.
- i) **La saison** est répartie comme suit : les cours ont lieu de septembre à juin. Ils sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés. **Les cours peuvent être annulés sans préavis.**

Tout sociétaire ou adhérent du Fudoshin Karate-do reconnaît avoir pris connaissance et accepte pleinement et sans restriction l'ensemble des dispositions, des statuts et du présent règlement intérieur. Toute attitude incorrecte, injurieuse ou violente à l'intérieur ou à l'extérieur du dojo, envers son instructeur ou une autre personne ne sera pas tolérée, et toute personne se faisant remarquer pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du bureau.

Nom Prénom (en MAJUSCULES)

.....

Date et signature (des parents pour les mineurs) :

.....